



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2102

Approbation pour l'année 2023 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2102 - APPROBATION POUR L'ANNEE 2023 DES MODALITES
D'ATTRIBUTION DU PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE «
ANNIE ET REGIS NEYRET » (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2542 en date du 14 novembre 2016, vous avez approuvé la création du Prix « Citoyens du Patrimoine », destiné à récompenser les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

Par délibération n° 2019/4964 en date du 23 septembre 2019, le Prix « Citoyens du Patrimoine » est devenu le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret », en hommage à Annie et Régis Neyret, couple emblématique et visionnaire du combat pour la sauvegarde du patrimoine lyonnais, ayant œuvré pendant des dizaines d'années et avec une énergie débordante au service de l'association Renaissance du Vieux Lyon (RVL).

Par délibération n° 2021/1257 en date du 18 novembre 2021, la dotation du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » a été réévaluée : le Prix est doté d'une enveloppe comprise entre 5 000 € et 10 000 €. Ainsi, le jury se réserve le droit d'attribuer un ou plusieurs prix et d'en fixer les valeurs numériques associées dans le respect de l'enveloppe dédiée.

Je vous rappelle que, conformément au règlement de ce prix, les réalisations éligibles sont celles présentées par les associations légalement constituées, les fondations, les conseils de quartier, les particuliers et les entreprises, dont le terrain d'action est situé sur le territoire de Lyon.

Le jury, appelé à examiner les candidatures au regard des critères définis dans le règlement, est composé de 7 membres :

- Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine de la Ville de Lyon ou son représentant, président du jury ;
- un représentant de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon et un représentant de la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon ;
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- un représentant du monde associatif ;
- une personnalité qualifiée issue du milieu du patrimoine ;
- une personnalité qualifiée issue du milieu du tourisme.

Trois objectifs principaux ont été recherchés à travers la création de ce prix :

- exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon ;
- soutenir les initiatives locales ;
- donner de la visibilité aux acteurs locaux et à leurs actions conduites sur le territoire de la ville.

Dans cette perspective, le Prix Citoyens du Patrimoine " Annie et Régis Neyret " est décerné à l'occasion des *Rendez-vous du patrimoine*, organisés chaque année, à l'Hôtel

de Ville de Lyon. Cette rencontre, à l'initiative de la délégation au patrimoine, a pour objectif de mettre en relation les nombreux acteurs locaux, personnes individuelles et associations, qui œuvrent à la connaissance, à la protection et à la sauvegarde mais également à la mise en valeur du patrimoine.

Lors de l'édition 2022, la Ville de Lyon a décerné le Prix Citoyens du Patrimoine " Annie et Régis Neyret " à l'association Rails et Histoire pour la remise en service simulée de l'ancien poste d'aiguillage Lyon-Perrache n°1.

Outre ce premier Prix de 4 000 €, le jury a également souhaité attribuer trois prix " Coup de cœur ", dotés de 2 000 € chacun. Ces Prix Coup de cœur ont été attribués aux réalisations suivantes :

- « Bonjour Lyon ! », un livre de comptines permettant de faire découvrir aux enfants les nombreux lieux du patrimoine lyonnais et présenté par les Éditions Sabot Rouge ;
- « Récits de vi(II)e et polyphonies citadines », récits d'expériences destinés à valoriser les bains-douches Delessert (7^{ème} arr.), portée par l'association LALCA (Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes) ;
- la rénovation exemplaire de la façade du 2 montée du Gourguillon, présentée par le syndicat des copropriétaires du 2, montée du Gourguillon (5^{ème} arrondissement).

Après le succès des éditions précédentes, la Ville de Lyon lancera, en novembre 2022, l'appel à candidature pour le Prix Citoyens du Patrimoine " Annie et Régis Neyret ", qui sera décerné lors des *Rendez-vous du patrimoine*, organisés en mai 2023.

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Une somme maximale de 10 000 € sera attribuée au lauréat ou répartie entre les lauréats, désigné(s) par le jury lors de l'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » 2023.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, à la Direction des Affaires Culturelles, programme PATRIMOIAIC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 122030, chapitre 65132, fonction 30, nature 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET